

Tableau n° 5 - Le handicap financier structurel des centres de santé

Centre de santé	Coût tiers payant/acte	Taux de rejet
Centre n° 1	5,37 €/acte	23,4 %
Centre n° 2	5,23 €/acte	12,8 %
Centre n° 3	4,46 €/acte	8,7 %
Centre n° 4	5,44 €/acte	13 %
Centre n° 5	5,50€/acte	11,3 %
Centre n° 6	9,41€/acte	33 %
Centre n° 7	5,65 €/acte	3,9 %
Centre n° 8	7,86 €/acte	13 %
Centre n° 9	4,19 €/acte	6 à 7 %
Centre n° 10	3,15 €/acte	10 %
Centre n° 11	1,50 €/acte	9 à 10 % (ramené à 5 %)
Centre n° 12	0,65 €/acte	5,5 % médecine 7,5 % dentaire
Centre n° 13	1,28 €/acte	5 %
Centre n° 14	2,62 €/acte	10 %
Centre n° 15	5,35 €/acte	25 % (ramené à 5 %)
Centre n° 16	3,21 €/acte	5 à 7 %
Centre n° 17	2,52 €/acte	4 %
Centre n° 18	5,59 €/acte	5 à 6 %
Moyenne générale	4,38 €/acte	10,11 % dont 2 % d'actes impayés

Notes - Tableau n° 5

- Le coût du tiers payant par acte a été calculé à partir de la masse salariale chargée du personnel affecté à cette fonction, ainsi qu'à la vérification préalable des droits.
- On observe d'importantes variations directement en relation avec la qualité du modèle d'organisation (tableau n° 1).
- Mais le chiffre moyen obtenu reflète bien la réalité de ce handicap financier structurel des centres de santé.
- Et ceux d'entre eux qui ont choisi d'externaliser complètement cette fonction (centre n° 15) n'en ont pas réduit le coût (5,35 €/acte).
- Le taux de rejet par l'Assurance Maladie alourdit encore la charge administrative et, même si le pourcentage final d'actes impayés semble modeste (2 % moyenne générale des actes impayés des centres DASES), il contribue au déséquilibre financier des centres de santé. Nous y reviendrons dans les préconisations finales.